

Requalification du site Diables Bleus à NICE (06)

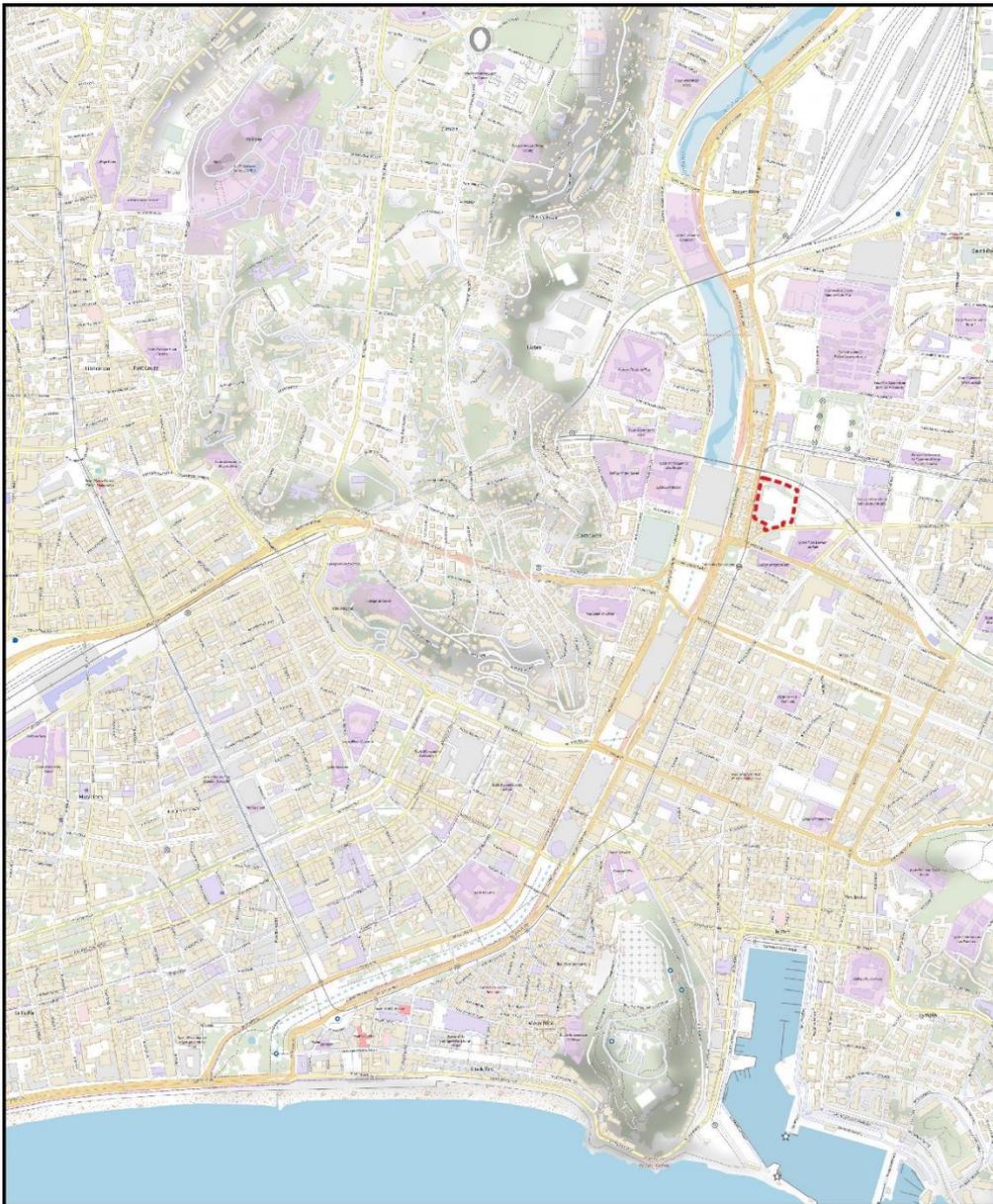
Note synthétique préalable au diagnostic écologique

Le 21/10/2022

Auteur : Séverine VENAT (TINEETUDE Ingénierie), écologue

1-LOCALISATION DU PROJET

Le projet consiste en la réhabilitation des bâtiments existant sur le site dit « Diables bleus » occupé par des entreprises comme ENEDIS pour un réaménagement d'un quartier résidentiel sur la totalité de la parcelle.



Aménagement du site "Les Diables Bleus" à NICE (06) LOCALISATION

Légende

 Périmètre d'étude

0 100 200 300 m



Source : IGNv2- Conception : TINEETUDE



**Aménagement du site "Les Diables Bleus" à NICE (06)
VUE AERIENNE DU PERIMETRE D'ETUDE**

Légende

 Périmètre d'étude

0 20 40 60 m



Source : BDortho IGNv2- Conception : TINEETUDE

2-ETAT DES LIEUX :

La visite sur site a eu lieu le 10/10/2022 en début d'après-midi, temps nuageux 23°C sans vent.

Les essences de flore observées sont essentiellement des plantes horticoles et communes des espaces publics.

Seule une espèce protégée mais horticole sans enjeu est présente au sein du périmètre d'étude : il s'agit du **laurier-rose**.

Taxonomie		Statut								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR			Directive habitats	Convention de Berne	Protection nationale	Protection PACA	Réglementation 06	ZNIEFF
		France	Europe	Monde						
<i>Agapanthus spp.</i>	Agapanthe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Crataegus germanica (L.) Kuntze, 1891</i>	Néflier	LC	LC	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Ficus carica L., 1753</i>	Figuier commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Hedera helix L., 1753</i>	Lierre	-	LC	-	-	-	-	-	-	-
<i>Nerium oleander L., 1753</i>	Nérion laurier-rose	EN	-	-	-	Art.2-3	-	-	-	D
<i>Olea europaea</i>	Olivier d'Europe	-	DD	-	-	-	-	-	-	-
<i>Pinus pinaster Aiton, 1789</i>	Pin maritime	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Pittosporum tobira (Thunb.) W.T.Aiton, 1811</i>	Pittosporum tobira	NA	NA	-	-	-	-	-	-	-
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne blanc	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Rosmarinus officinalis</i>	Romarin officinal	NA	NA	NA	-	-	-	-	-	-
<i>Thuja sp.</i>	Thuja	NA	-	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Viburnum tinus</i>	Laurier-tin	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Yucca gloriosa L., 1753</i>	Yucca	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Sujet d'arbres esseulés :



Quelques pare-terre de plantations :





Les enjeux résident dans les buissons et haie avec des abris potentiels pour l’avifaune. En effet, ces habitats peuvent accueillir des nids pour certains oiseaux qui arrivent à trouver un gîte malgré les conditions difficiles pour l’accueil de la faune.

Les espèces faunistiques qui ont été contactées sont essentiellement des oiseaux inféodés au milieu urbain :

Taxonomie		Statut de protection								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Livre Rouge Mondial	LR National			Directive oiseaux	Protection Nationale	Convention de Berne	Convention de Bonn	ZNIEFF
			Nicheurs	Hivernants	De passage					
Columbiiformes										
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	LC	EN	-	-	II/1, III/c	-	An. III	-	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	LC	-	NA	An. II/2	-	An. II	-	-
Charadriiformes										
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	LC	NT	NA	NA		Art. 3	An. III	-	-

Le Goéland et le Pigeon biset restent des espèces prédatrices des passereaux dans la mesure où le milieu urbain leur est favorable pour :

- se poster pour la chasse sur des immeubles,
- bénéficier d’espaces très ouverts dans végétation ni boisement (parkings) qui ne permettent pas à la petite faune de venir s’installer dans ces milieux,
- nicher sur les toits des bâtiments prenant la place d’autres espèces patrimoniales comme le Martinet noir, le Faucon pèlerin, l’Hirondelle des fenêtres, l’Hirondelle rustique.



Pigeon biset



Espace ouvert : parking



Bâtiment constituant des points culminants pour le Goéland

Concernant les autres taxons, la **présence de Chiroptères** sur le site est très peu probable au regard de l'absence d'alignement d'arbres et d'abris dans les bâtiments. En effets, fenêtre et pieds de portent ne présentent pas de trace de guano. Les toitures en tôle sur de nombreux bâtiments ne permettent pas l'installation de ces espèces. Les murs lissent et les toitures sans ouvertures ne favorisent pas le gîte pour ces espèces.



3-MESURES ENVISAGES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Le projet devra s'accompagner de mesures limitant les impacts sur les espèces et favorisant l'accueil de la biodiversité au cœur de l'aménagement urbain.

* Mesures d'évitement :

Le choix d'un calendrier adapté à la biologie des oiseaux pouvant nidifier dans les haies et buissons évitera l'impact du chantier sur la reproduction des oiseaux.

- ⇒ Des travaux à démarrer durant le mois d'octobre jusqu'à fin mars.
- ⇒ Installer des nichoirs au sein du périmètre de projet et dans des zones les plus calmes possibles pour l'accueil de certains individus d'oiseaux désireux de nicher au printemps le temps des travaux

* Mesures d'accompagnement :

L'objectif est d'améliorer la situation concernant la qualité de la biodiversité urbaine au sein du quartier. Pour se faire, des mesures d'accompagnement pourront être envisager rendant le projet plus qualitatif :

- ⇒ Insérer dans l'architecture des bâtiments des nichoirs artificiels à Martinets noir, des gîtes à Chiroptères.
- ⇒ Créer des terrasses végétalisées agrémentées de nichoirs à passereaux et d'hôtels à insectes avec plantations d'essences mellifères.
- ⇒ Planter des alignements d'arbres, véritables abris pour les oiseaux et couloirs de déplacement pour les chiroptères.
- ⇒ Replanter des buissons et haies arbustives au cœur du projet afin de favoriser l'implantation des passereaux ainsi que des reptiles.
- ⇒ Créer des murets en pierres sèches ou des murets en gabions favorisant le gîte des reptiles.

Une visite à la fin de l'hiver et/ou au printemps permettrait de peaufiner les mesures envisagées voire de cibler le type de gîte à mettre en place en fonction des espèces observées dans le quartier.